

Qui est Passerelles ?

SCOP depuis le 1er octobre 2009 Président
Directeur Général: Christophe CAPARROS

La SCOP PASSERELLES est née de l'association loi 1901 créée en 1987 dont l'objet social était de promouvoir l'intégration sociale et professionnelle des personnes en difficultés et de bas niveau de qualification par le biais de l'accès à la formation professionnelle, aux emplois de l'insertion par l'activité économique et par le travail d'accompagnement socio-professionnel. Passerelles a ensuite créé deux nouvelles structures Passerelles insertion et Passerelles Chantiers afin de porter les actions de l'insertion par l'activité économique sur des chantiers permanents ou itinérants. Ces deux structures ont fusionné en 2021 pour devenir Passerelles Synergies (association).



GARAGE SOLIDAIRE

Entretiens et réparations de véhicules

Saint-Jean de Védas

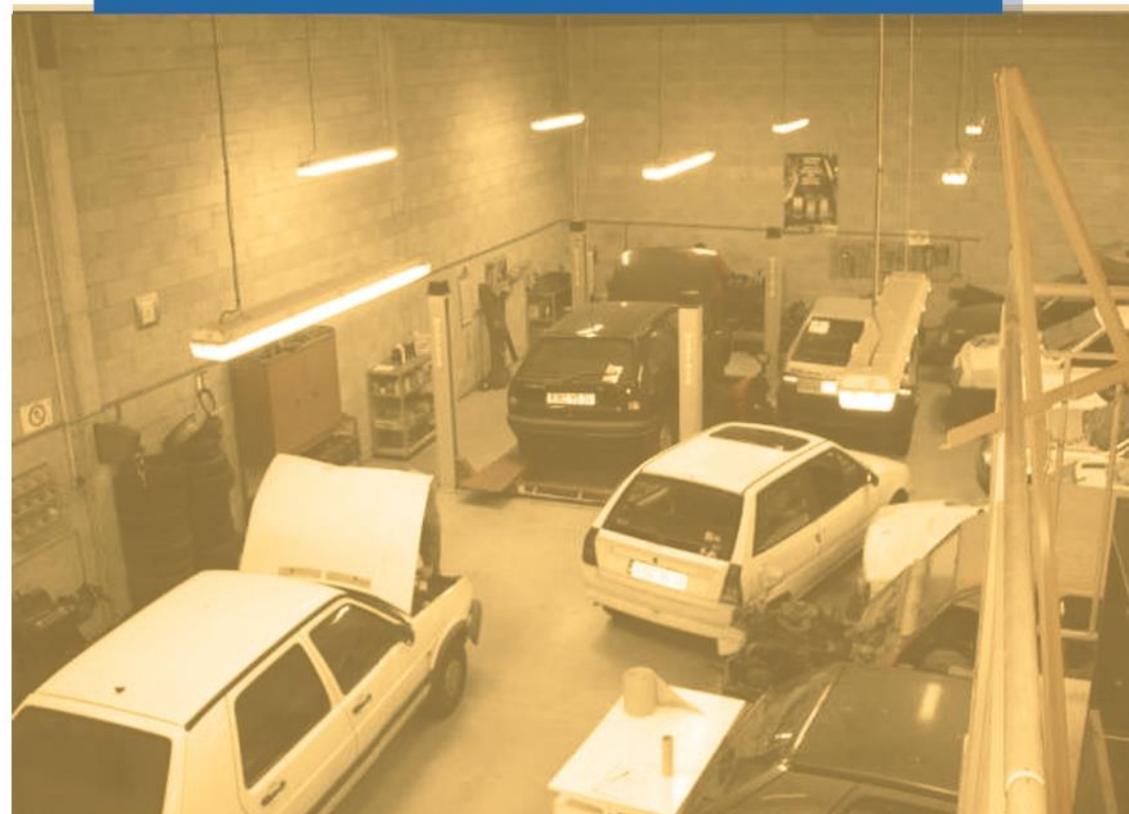
Retrouvez notre équipe

9 rue Saint-Exupéry
Z.A. de La Lauze
34430 Saint-Jean de Védas

Accueil sur rendez-vous du lundi au
vendredi

Accueil Mécam
04.67.15.60.53

mecam@passerelles34.fr



Depuis 2018, le Garage solidaire de Passerelles Synergies accueille toute personne de l'Hérault, en parcours d'insertion, qui rencontre des difficultés à financer les réparations et l'entretien de leur véhicule. L'objectif est de ne pas faire de la mobilité un frein à l'insertion professionnelle.

Le principe du garage solidaire

- Réparations et entretiens à tarif solidaire
- Permettre à chacun d'entretenir correctement son véhicule et respecter la réglementation
- Lever un frein d'accès à l'emploi ou à la formation

Le support : l'atelier d'insertion Mécam

Atelier chantier d'insertion (IAE) « Mécanique et aide à la mobilité »

- Le garage solidaire mêle les deux univers de Passerelles-Synergies : l'insertion par l'activité économique (IAE) et aide à la mobilité
- Les encadrants techniques et aides mécaniciens en contrat d'insertion réparent et entretiennent les véhicules des bénéficiaires
- Réparations et entretiens selon les compétences des salariés et le matériel disponible



Eligibilité au Garage solidaire

- Un premier contact avec le Garage est souhaité pour tester l'éligibilité de la personne et de ses besoins avant toute démarche auprès d'un travailleur social (si possible)
- Conditions : personne en parcours d'insertion, ayant le permis de conduire, avec une carte grise à son nom, véhicule assuré, roulant avec un contrôle technique à jour ou en contre-visite
- Fiche de prescription obligatoire pour accéder au service

Diagnostic mobilité

- Le conseiller en mobilité fait le point sur la mobilité des personnes accompagnées
- Le diagnostic mobilité conclut ou non sur une orientation vers le Garage solidaire

Procédure et tarifs

- Accueil sur rendez-vous
- Adhésion à l'association obligatoire pour accéder au service (10 euros)

- Diagnostic technique du véhicule amenant à un devis (30 euros déductible de la facture finale si les travaux sont engagés)
- Travaux à tarif solidaire : 30 euros de l'heure de main d'œuvre ; pièces à prix coûtant. Certains travaux ne sont pas réalisables par Mécam.
- Un acompte doit être versé avant tout commencement de travaux en raison de l'achat des pièces

